Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU LOIRET
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'EMPLOI
DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITES

Loiret
votre Département

CONSEIL DEPARTEMENTAL

POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE
MAISON DEPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE

Réf : 05-2026 CDAPH

ARRÊTÉ CONJOINT
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPEES DU LOIRET (CDAPH)

Le Préfet de la Région Centre Val de Loire,
Préfet du Loiret,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
et
Le Président du Conseil Départemental du Loiret

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.146-9, L.241-5 et suivants, et R241-24 et suivants,

Vu le décret n°2023-575 du 6 juillet 2023 portant adaptation de la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées à la nouvelle organisation territoriale de l'Etat,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2026 portant composition de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du Loiret,

Vu les propositions du Président du Conseil Départemental du Loiret,

Vu les propositions des autorités et organismes concernés,

ARRÊTENT

Article 1er : L'arrêté en date du 3 juillet 2026, relatif à la composition de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées du Loiret, est modifié.

Article 2 : Les modifications portent sur :
- la désignation de représentants d'organismes de protection sociale ;
- la désignation de représentants associatifs ;
- les départs et remplacements.

Article 3 : La commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, prévue à l'article L.241-5 du code de l'action sociale et des familles, est composée comme suit :

1°- Représentants du département désignés par le Président du Conseil Départemental

TITULAIRES
Monsieur Christian BRAUX Conseiller départemental
Madame Marie Agnès COURROY Conseillère départementale
Madame Ludivine RAVELEAU Conseillère départementale
Monsieur Gérard MALBO Conseiller départemental

SUPPLEANTS
Madame Ludivine CHEVET ou son Représentant Pole personnes âgées - MDA
Monsieur Romaric GUYON Directeur général adjoint du Pôle Citoyenneté et cohésion sociale
Madame Julie HENRY Direction de l'Insertion et de l'Habitat
Madame Faustine PERBAL Direction de l'Insertion et de l'Habitat

2°- Représentants des services de l'Etat et de l'Agence régionale de santé

- Le Directeur départemental chargé de la cohésion sociale ou son représentant
- Le Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ou son représentant
- Le Directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) ou son représentant
- Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

3°- Représentants des organismes d'assurance maladie et de prestations familiales

TITULAIRES	*SUPPLEANTS*
Madame Chantal LIROT (CAF)	Monsieur Matthias BRISSARD (CAF)
Madame Marie Thérèse PINCELOUP (CPAM)	Madame Nathalie WEITZENFELD (CPAM)

4°- Représentants des organisations syndicales

Union des entreprises du Loiret (UDEL) au titre des organisations professionnelles d'employeurs

TITULAIRE	*SUPPLEANTS*
NN	

UNSA au titre des organisations syndicales de salariés

TITULAIRE	*SUPPLEANTS*
Madame LELUC Nathalie	Madame Marion CHEVALIER Monsieur Pascal ADAM Madame Cécile TARANILLA

5°- Représentant des associations de parents d'élèves

Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE) et l'Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement libre du Loiret (APEL)

TITULAIRE	*SUPPLEANTS*
Madame Nathalie DUCASTEL (FCPE)	Monsieur Daniel CHARTIER (FCPE) Madame Claire SCOTH JABIOT (APEL) Madame Brigitte BRUNEAU (APEL)

6°- Représentants des associations de personnes handicapées et de leurs familles

Association Départementale de Parents, et amis de Personnes Handicapées Mentales (ADAPEI)

TITULAIRE	*SUPPLEANTS*
Monsieur Othman LAGHMIRI	Madame Agnessy MOKA Madame Lolita BULTEL

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret (ADPEP)

TITULAIRE	*SUPPLEANTS*
Madame Sandrine WILLIAM (ADPEP)	Madame Laetitia MARTINEAU (ADPEP)

APF France Handicap

TITULAIRE	*SUPPLEANTS*
Madame Estelle ROSSIGNON (Vice-Présidente FA)	Madame Mariam OSMAN-FARAH

Association Armée du Salut,

TITULAIRE	*SUPPLEANTS*
Monsieur Onesphore MUHIRE	Madame Delphine DORLENCOURT Monsieur David JOULIN Monsieur Laurent NOURY

Maison de la Déficience visuelle et de l'Autonomie (MDVA) et l'Association interdépartementale pour le développement des actions en faveur des personnes handicapées et inadaptées (AIDAPHI),

TITULAIRE	*SUPPLEANTS*
Madame Béatrice DROULEZ PELLETIER (MDVA)	NN (Directeur ITEP AIDAPHI) Monsieur Alain POULET (MDVA) Monsieur Vincent DUBOIS (MDVA)

Union Nationale des Familles et Amis de personnes malades ou/et handicapés psychiques (UNAFAM 45),

TITULAIRE	*SUPPLEANTS*
Madame Monique MOULIN	Madame Patricia CAZIMAJOU Madame Isabelle DETRAIT

Association T'HAND'M- APIRJSO

TITULAIRE	*SUPPLEANTS*
Madame Salomé BELLEMARE	Madame Cecilia DENIZE Monsieur Kristof COLLIOT Madame Ambre BOUQUIN

7°- Représentant du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) désigné par ce conseil

TITULAIRE	*SUPPLEANT*
Monsieur Frédéric ROBICHON	Madame Catherine MIQUEL Monsieur Charles WEISSE

8°- Deux représentants des organismes gestionnaires d'établissements ou de services pour personnes handicapées, dont un sur proposition du Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et un sur proposition du Président du Conseil Départemental

Organisme gestionnaire d'établissement ou de service pour personnes handicapées proposé par Monsieur le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

TITULAIRE	*SUPPLEANTS*
Non désigné	

Organisme gestionnaire d'établissement ou de service pour personnes handicapées proposé par Monsieur le président du Conseil Départemental du Loiret,

TITULAIRE	*SUPPLEANTS*
Monsieur Jean Francois POTHEE Sésame Autisme	Madame Valérie ORTEGA Sésame Autisme

Article 4 : Le Préfet et le Président du Conseil départemental nomment, par arrêté conjoint et pour une durée de quatre ans renouvelable, les membres titulaires, à l'exception des représentants de l'Etat, ainsi que des suppléants, dans la limite de trois, pour chaque membre titulaire.

Tout membre démissionnaire ou ayant perdu la qualité à raison de laquelle il a été nommé est remplacé dans les mêmes conditions.

Il peut également être mis fin aux fonctions d'un membre, titulaire ou suppléant, et pourvu à son remplacement, à la demande de l'autorité ou de l'organisme qui l'a présenté.

Pour ceux des membres dont le mandat a une durée déterminée, le remplaçant est nommé pour la durée du mandat restant à courir, à compter du 10 mars 2023.

Article 5 : Le Secrétaire général de la Préfecture du Loiret, le Directeur de la Maison départementale de l'autonomie du Loiret, le Directeur général des services départementaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département et au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et notifié aux personnes concernées.

Fait à Orléans, le 02 OCT. 2026

Le Président du Conseil Départemental

Marc GAUDET

Le Préfet,

Hugues MOUTOUH